

CONSEIL GENERAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE



ARCHIVES DEPARTEMENTALES

DROITS DE REPRODUCTION

La reproduction des documents conservés aux Archives départementales donne lieu à la perception d'un droit de reproduction dont le montant est fixé ainsi qu'il suit :

OEUVRES REALISEES PAR DOCUMENT D'ARCHIVES REPRODUIT

Télévision	72,40 €
Film non publicitaire	140,40 €
Film publicitaire	274,40 €
Audio-visuel, film éducatif	45,70 €

Impressions commerciales (pochette disque, cassette, calendrier, images, posters, affiches, cartes postales etc...)	Noir et blanc	Couleur
* Tirages jusqu'à 5000 exemplaires	61,00 €	137,20 €
* Au-delà de 5000 exemplaires	91,50 €	228,70 €
* Expositions (panneaux)	22,90 €	48,80 €

LIVRES ET PERIODIQUES

Dans le texte	11,40 €	19,10 €
En couverture ou hors texte	21,30 €	38,10 €

-Dans tous les cas, les reproductions doivent porter la mention « Archives départementales, tous droits de reproduction réservés ».

-Cette redevance est à acquitter en sus du coût de la reproduction et avant la publication. Toutefois, en cas de paiement après la publication, la redevance est majorée de 50%.

DELIVRANCE ET REPRODUCTION DE DOCUMENTS

Le tarif des photocopies, photographies ou duplicata de microfilm de documents déposés aux Archives départementales est fixé comme suit :

A) PHOTOCOPIES

Format A4 (21X29,7) * Recto	0,20 €
* Recto-verso	0,40 €
Format A3 (29,7X42) * Recto	0,40 €
* Recto-verso	0,80 €

Droits particuliers (s'ajoutant au prix des photocopies)

* Visas et authentification	3,10 €la page
* Cadastre : par extrait de matrice ou de plan	4,60 €

B) MICROFILM : DUPLICATION

- Jusqu'à 5 mètres (minimum de perception)	12,20 €
- Au-delà de 5 mètres	1,50 €le mètre

C) PHOTOGRAPHIES

<u>Noir et Blanc :</u> Format 13X18	4,60 € le tirage
<u>Photo numérique</u>	2,00 €l'unité
<u>Photo numérique retouchée</u>	4,00 €l'unité
<u>Cédérom</u>	2,75 €

NB : Pour copies d'actes réalisées pour recherche administrative et effectuées par le service, seuil minimum de 4,50 €

PUBLICATIONS

Le tarif des publications des documents, éditées par les Archives départementales est fixé comme suit :

- Guides, inventaires, répertoires, catalogues d'exposition, dossiers pédagogiques	10,00€l'unité
- Affiches	3,10 €l'unité
- Cartes postales	0,30 €pièce